Charte d'engagement
« Collectivités lauréates pour la transition énergétique »

Préambule

Le réchauffement climatique est désormais admis ainsi que la responsabilité humaine dans ces dérèglements.
La pollution atmosphérique est également porteuse de risques sanitaires avérés.
Enfin, les ressources d'énergies fossiles diminuent et leurs prix augmentent, impactant les budgets de tous dans un contexte de crise économique et de contrainte budgétaire.

Ces chocs peuvent néanmoins être transformés en opportunités économiques, sociales et environnementales dès lors que l'on cherche à s'adapter et à innover.

Depuis 2008, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et de nombreuses collectivités de son territoire cherchent à inventer ces scénarii du futur en testant et reproduisant de nouvelles manières de produire, de consommer, d'habiter, de se déplacer, d'aménager le territoire…

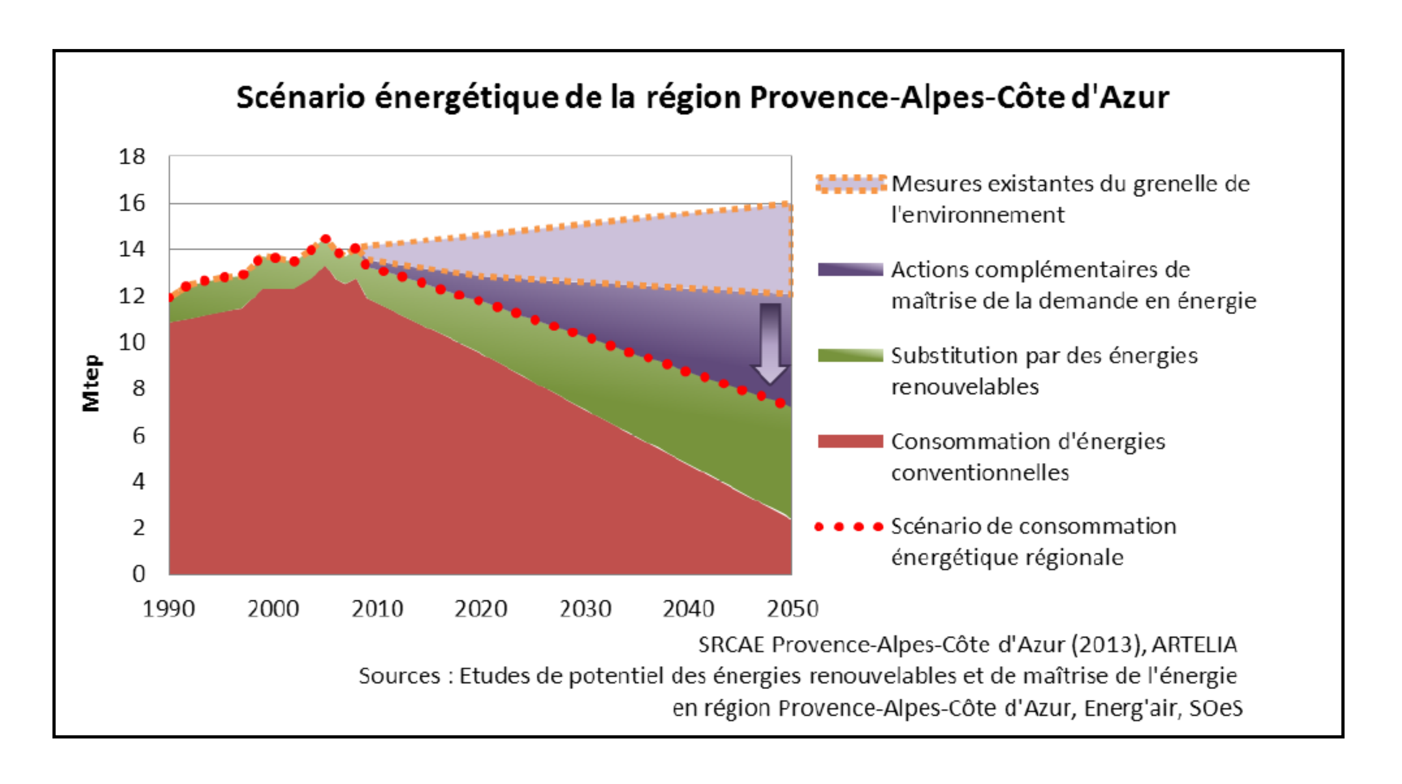
En s'engageant dans cette charte, les collectivités pourront bénéficier de cette expérience et partager la leur pour :

- progresser individuellement et collectivement sur le chemin de la transition énergétique,
- donner à nos territoires des perspectives d'avenir stimulantes et attractives,
- protéger, valoriser et développer les ressources énergétiques locales et la qualité de vie,
- expérimenter et diffuser les bonnes pratiques en termes d'énergie et de climat.

Objectifs

Dans le Schéma Régional Climat Air Energie, adopté en juillet 2013, l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont donné les objectifs globaux suivants :

Réduire les consommations d'énergie	Réduire les émissions de CO_2
2020 : -13%	2020 : -20%
2030 : -25%	2030 : -35%
2050 : -50%	2050 : division par 4

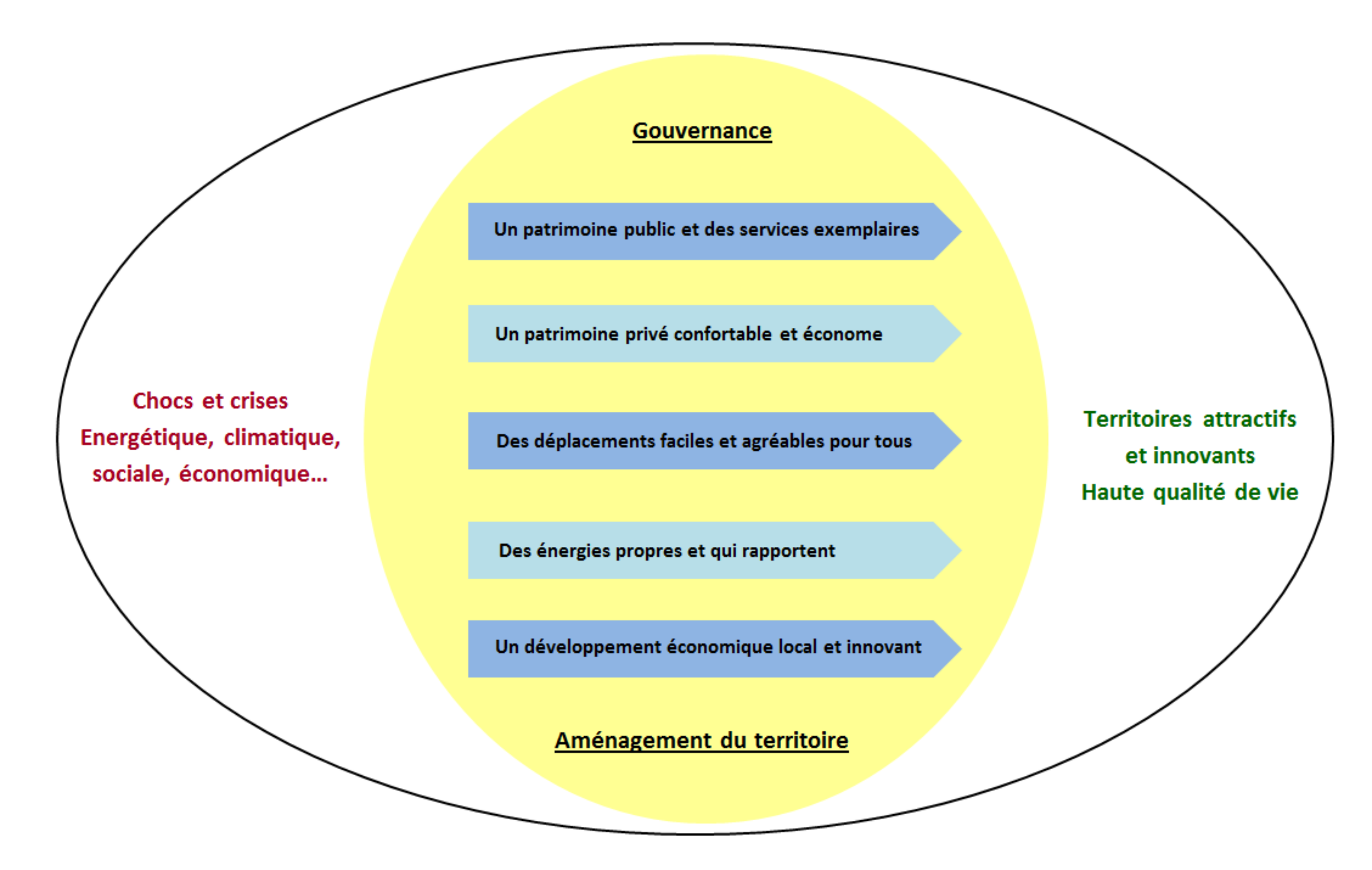


Ces objectifs seront déclinés à l'échelle des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de permettre aux collectivités de s'en saisir pour leurs politiques propres. Elles pourront ainsi contribuer collectivement à leur atteinte en prenant en compte les contextes locaux.

Engagements de la collectivité

Quel que soit son niveau de maturité sur le sujet et la date à laquelle la collectivité signe cette charte,
elle s'engage à :

- développer les partenariats nécessaires pour mener les actions énergie/climat au niveau le plus pertinent et agir conjointement avec les acteurs de son territoire pour atteindre les objectifs du SRCAE déclinés localement,
- faire de ces objectifs des opportunités de développement local en **construisant et animant une politique énergie-climat globale et positive au service de son territoire,**
- démontrer chaque année ses progrès en déposant un dossier d'élaboration et/ou de suivi de son projet (modèles disponibles sur http://www.parene.net/),
- partager ses expériences au sein du réseau des collectivités engagées,

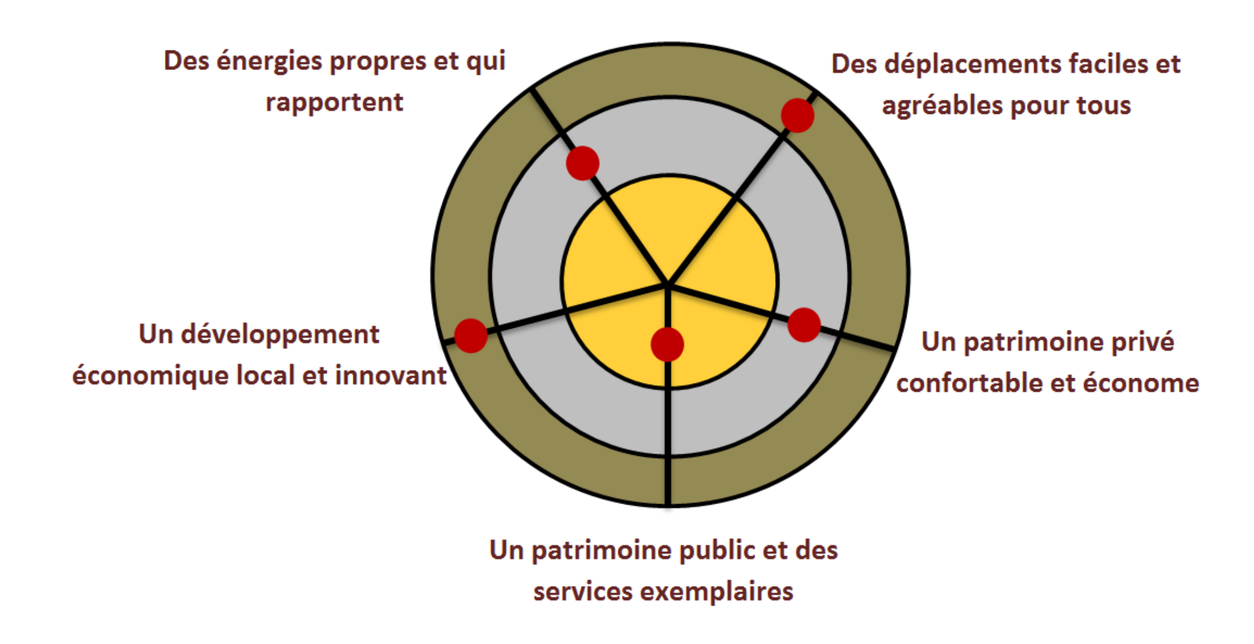


Une reconnaissance lui sera attribuée, après évaluation de son dossier selon les critères généraux suivants :

Niveau de maturité/reconnaissance	**Bronze** S'approprier les enjeux	**Argent** Explorer/Expérimenter	**Or** Systématiser/Diffuser
Durée maximum dans le niveau	2 ans	2 ans	2 ans
Réalisations sur les thématiques sectorielles : ○ Le patrimoine et les services de la collectivité ○ Le patrimoine privé ○ Les transports ○ Les énergies renouvelables ○ Les activités économiques	Pour chaque secteur, la collectivité repère les atouts et les faiblesses, les opportunités et les menaces en termes d'énergie et de climat. Sur la base de cette analyse, elle formalise sa stratégie et construit son plan d'actions. Elle met en œuvre des actions à effet immédiat et dont la pertinence a déjà été prouvée afin de rendre visible l'engagement de la collectivité et démontrer la crédibilité de sa démarche. La compétence « Economies de flux » est mise en place sur le territoire.	La collectivité cherche de nouvelles manières de voir et de faire (expérimentations, mise en œuvre de projets et actions simples de maîtrise des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables…). La compétence « Economies de flux » est stabilisée sur le territoire.	La collectivité généralise les bonnes pratiques (programmation et mise en œuvre pluriannuelle, optimisation, diffusion…). La compétence « Economies de flux » sur le territoire est pérenne.
Réalisations sur les thématiques transversales : ○ Gouvernance ○ Aménagement du territoire	Les acteurs internes et externes de chaque thématique sont repérés et informés de la démarche. Les leviers et les contraintes présents dans les outils d'aménagements du territoire sont identifiés.	Les acteurs internes et externes de chaque thématique sont impliqués. Les améliorations des outils d'aménagement du territoire sont programmées.	Les acteurs internes et externes de chaque thématique sont mobilisés La répartition des rôles est stabilisée et opérationnelle. Les outils d'aménagement du territoire sont optimisés.

Un visuel en forme de cible matérialisera cette évaluation et symbolisera la progression de la collectivité :

Exemple :



Un titre sera remis aux collectivités qui auront rempli leurs engagements à l'issue de chaque évaluation.

Accompagnements

Réseaux

La Région, en partenariat avec l'ADEME, poursuivra l'animation du réseau des collectivités engagées dans la transition énergétique afin de leur permettre d'échanger leurs expériences, de s'inspirer mutuellement et de tisser des liens, voire de porter des actions communes.

Chaque signataire pourra également bénéficier du soutien des autres réseaux d'acteurs de l'énergie en Provence Alpes Côte d'Azur (Espaces Info Energie, Agences locales de l'énergie, Plateformes de Rénovation Energétique de l'Habitat, Mission Bois Energie, Mission Petite Hydroélectricité, etc…). L'appui de ces différents partenaires sera défini au cas par cas, selon les besoins et les ressources en présence. Il pourra s'agir notamment de support en ingénierie et de partage d'expériences tant pour le développement de projets spécifiques que pour l'approfondissement d'une politique territoriale encore plus intégrée.

Concours

Pour faire connaître et soutenir les projets remarquables des collectivités, un concours annuel sera réalisé avec remise de prix au même moment que la remise des titres.

Outils

Pour élaborer et suivre leurs plans d'actions, les collectivités disposeront :
- d'un Référentiel – boite à idées
- d'un Guide d'actions – mode d'emploi
- d'un Tableau de bord/fiches actions permettant de suivre l'ensemble de leur projet

La Région mettra également à disposition des collectivités engagées
- un Kit communication
- une Plateforme internet pour valoriser les Certificats d'Economie d'Energie induits pour les actions sur le patrimoine.

Soutien à la montée en compétences

Maîtrise des consommations d'énergie de la collectivité

Pour aider la collectivité à suivre, analyser et maîtriser ses propres consommations d'énergie, la Région l'accompagnera au besoin dans la mise en place d'une compétence énergie en interne ou sur son territoire selon les modalités suivantes :

	Actions de la collectivité	Accompagnement de la Région	< 10 000 hab.	> 10 000 hab.
Solution 1	Affectation d'un agent interne avec fiche de poste ad hoc	Mobilisation du réseau professionnel existant des économes de flux en PACA pour développer et adapter les compétences par le partage d'expériences	X	X
Solution 2	Recours aux services d'un CEP existant (à négocier directement par les communes) ou d'un autre dispositif d'accompagnement jouant le rôle de CEP (agence technique départementale dans le 05, ALEC dans le 83…)	Aide forfaitaire versée directement à la structure qui développe le service de Conseil en Energie Partagé lors de sa mise en place (EPCI, association…) selon les modalités CREER : 18 000 euros l'année 1 12 000 euros l'année 2 6 000 euros l'année 3	X	
Solution 3	Si pas de CEP, création d'un poste d'agent énergie/économe de flux pouvant, le cas échéant, piloter le projet énergie/climat de la collectivité.	Aide forfaitaire versée à la collectivité selon les modalités CREER : 18 000 euros l'année 1 12 000 euros l'année 2 6 000 euros l'année 3	X	X
Solution 4	Subvention pour le recours à un bureau d'études missionné par la collectivité sur les deux premières années, la troisième année devant trouver une solution de type 1, 2 ou 3	80% de 10 000 euros la première année 80% de 5 000 euros la deuxième année	X	X

Conception et pilotage du projet de transition énergétique global

Si la collectivité démarre dans le processus et souhaite être accompagnée par un bureau d'études dit « facilitateur » pour concevoir son projet global (réaliser ses états des lieux, concevoir sa stratégie et son plan d'actions), la Région subventionnera cette action dans la limite de 20 000 euros de dépenses TTC sur les deux premières années. Le taux d'intervention de base sera de 60 %. Il sera bonifié à 80% pour les collectivités bénéficiant de la Dotation de Solidarité Rurale ou de la Dotation de Solidarité Urbaine (un cahier des charges type est disponible sur la plateforme collaborative PARENE : http://www.parene.net/).